



Commune de JARCIEU

**Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal
Du Mardi 19 Novembre 2024.**

Date de la Convocation : 8 novembre 2024

Date d'affichage de la convocation : 8 novembre 2024

Date d'affichage du Procès-verbal :

Membres en exercice : 15

Membres présents : 11

Membres représentés : 3

Etaient présent : BERHAULT Yann, VILLARD Isabelle, HELLY Jean-Luc, CHENU Mallory, CHARPIOT Alicia, GENEVE Bastien et GERMAIN Eric, CHANAUX Claudine et VANDERGHEYNST Julie.

Etaient absents : GIRAUD Stéphane,

Etaient excusés, BENOIT François LACHISE Samuel, BOUZON Vanessa, DUTAL Florent, FROGER Eric,

Avait donné procuration : BENOIT François, BOUZON Vanessa, FROGER Eric.

Secrétaire de Séance : HELLY Jean - Luc

Ordre du jour de la séance

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

2. Délibérations :

- a)* Numérotation cadastrale
- b)* Avenant à la convention N° 1 pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat
- c)* Recensement de la Population - Rémunération des agents recenseurs
- d)* Personnel communal : création d'un poste rédacteur 1^{er} classe à temps complet
- e)* Nomination d'un porte drapeau cérémonie

3. Questions diverses

- a)* Personnel communal : avenir poste contractuel service technique
- b)* Point sur Vélocita (point sur le projet éolien)
- c)* TE 38 : Proposition Batiwatt
- d)* Information subvention premier secours
- e)* Demande d'une association concernant l'occupation de la salle polyvalente durant les vacances scolaires
- f)* Information demande d'un particulier - urbanisme

3. Questions ouvertes

- a) Information mutuelle communal Bièvre et Rhône Isère et EBER
- b) Vœux du Maire aux personnels
- c) Projet toilettes publiques place de la Mairie

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Maire, soumet le procès-verbal de la séance du 16 octobre 2024 à l'approbation des élus présents lors de la séance.

Celui-ci est adopté par les membres du Conseil Municipal, puis sera signé par Monsieur le Maire et le secrétaire de séance.

2 Délibérations

a) Numérotation cadastrale

Monsieur le Maire nous informe que la parcelle cadastrée A 355 a été divisé en 3 parcelles dont 2 feront l'objet prochainement de construction et il y a donc lieu d'attribuer un numéro d'adresse à ces nouvelles parcelles.

Il propose la numérotation suivante :

- Parcelle lot 1 : 1696 R.D 519 existe déjà
- Parcelle lot 2 : 1740 R.D 519
- Parcelle lot 3 : 1752 R.D 519

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer la numérotation suivante :

- Parcelle lot 1 : 1696 R.D 519 existe déjà
- Parcelle lot 2 : 1740 R.D 519
- Parcelle lot 3 : 1752 R.D 519

Une délibération est prise en ce sens n°462024.

b) Avenant à la convention N° 1 pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat

Monsieur le Maire nous informe de la délibération n° 19/2016 en date du 21 Mars 2016 concernant la signature de la convention pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat. Depuis cette délibération, la transmission des actes soumis au contrôle de légalité se fait par voie dématérialisée.

L'extension de cette dématérialisation aux actes budgétaires et à ceux de la commande publique, nécessite la signature d'un avenant à la convention passée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants à la convention de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de l'Isère ; d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la dématérialisation notamment la convention avec un tiers de télétransmission figurant dans la liste de la préfecture.

Une délibération est prise en ce sens n°472024.

c) Recensement de la Population - Rémunération des agents recenseurs.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre

Vu le décret 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Considérant la nécessité de créer deux emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2025.

A Jarcieu, le recensement de la population communale est prévu du 16 Janvier au 15 Février 2025. Pour le mener à bien, la Commune doit désigner des agents recenseurs pour opérer sur le terrain. Au nombre de deux (selon recommandations de l'INSEE, un agent recenseur se voit généralement attribuer un échantillon d'environ 300 logements), ces agents recenseurs seront recrutés d'ici la fin de l'année, en application des dispositions de l'article L.332-23 du Code Général de la Fonction Publique référencé ci-dessus. Leur rémunération est déterminée par la Commune.

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement.

Monsieur le Maire propose de créer 2 d'emplois d'agents recenseurs, à temps non complet, pour la période allant du 3 janvier au 18 février 2025 et de fixer la rémunération brute des agents recenseurs de la manière suivante :

Rubriques	Tarifs 2025	
	Réponses Papier	Réponses Internet
Feuille de logement	1.30 €	1.50 €
Bulletin individuel	1.80 €	2.00 €
Fiche de logement non enquêté	1.30 €	
Séance de formation - (1/2 Journée)	50 € la séance	
Tournée de reconnaissance (3jours)	200 €	
Frais de déplacement	100 €	
Prime internet si taux de réponses via le site internet de l'INSEE est supérieur à 60 % des logements collectés	150 €	

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de la création de 2 d'emplois d'agents recenseurs, à temps non complet, pour la période allant du 3 janvier au 18 février 2025 fixe de la rémunération brute des agents recenseurs de la manière suivante :

Rubriques	Tarifs 2025	
	Réponses Papier	Réponses Internet
Feuille de logement	1.30 €	1.50 €
Bulletin individuel	1.80 €	2.00 €
Fiche de logement non enquêté	1.30 €	
Séance de formation - (1/2 Journée)	50 € la séance	
Tournée de reconnaissance (3jours)	200 €	
Frais de déplacement	100 €	
Prime internet si taux de réponses via le site internet de l'INSEE est supérieur à 60 % des logements collectés	150 €	

Une délibération est prise en ce sens n°482024.

d) Personnel communal création d'un poste rédacteur 1^{er} classe à temps complet.

Monsieur le Maire nous informe qu'un agent occupant actuellement un poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} Classe à temps complet et les fonctions de Secrétaire Générale de Mairie, remplit les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade par ancienneté

Il propose la création au 1^{er} janvier 2025 d'un poste de Rédacteur Principal de 1^{ère} Classe à temps complet et que le poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} Classe à temps complet sera supprimé ultérieurement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide la création au 1^{er} janvier 2025 d'un poste de Rédacteur Principal de 1^{ère} Classe à temps complet et dit que le poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} Classe à temps complet sera supprimé ultérieurement. Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la création de ce poste.

Une délibération est prise en ce sens n° 492024.

e) Nomination d'un porte drapeau cérémonie

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que Monsieur GENEVE Tristan est le porte drapeau pour les cérémonies commémoratives et elle l'en remercie.

Il précise que l'objet de cette délibération est de désigner officiellement un porte drapeau pour la Commune de Jarcieu. Il rappelle que la mission d'un porte-drapeau est absolument essentielle à la perpétuation de la mémoire de ceux qui ont risqué ou donné leur vie pour notre pays et ses valeurs et propose de nommer officiellement Monsieur GENEVE Tristan porte-drapeau pour toutes les cérémonies commémoratives de la Commune de Jarcieu.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de nommer officiellement porte-drapeau pour toutes les cérémonies commémoratives Monsieur GENEVE Tristan.

Une délibération est prise en ce sens n° 502024.

2. Questions diverses

a) Personnel communal : avenir poste contractuel service technique

Le contrat de l'agent contractuel affecté au service technique se termine le 31 décembre 2024. Monsieur le Maire propose de reconduire son contrat pour une durée d'un an en augmentant son temps de travail à 23 h par semaine. L'ensemble du Conseil Municipal est favorable.

b) Point sur projet éolien

La société Vélocita et la société Enercoop devaient présenter leur projet devant la conférence des maires d'EBER Du 18 Novembre dernier. La société Vélocita retire son projet suite à diverses difficultés techniques et administratives. Elle n'a pas participé à la présentation.

La société Enercoop souhaite faire un projet d'éoliens en commun avec la commune de Bougé de Chambalud.

La société Enercoop, après avoir évoqué les enjeux de l'éolien dans le contexte énergétique, propose l'implantation de trois éoliennes de 3MW, à cheval sur les communes de Bougé Chambalud et de Jarcieu.

Madame la Présidente d'Entre Bièvre et Rhône a déclaré que le mixte énergétique était nécessaire pour atteindre les objectifs du PCAET d'EBER et elle a rappelé que Monsieur le maire de Jarcieu a demandé un positionnement clair d'EBER par rapport à l'éolien

Monsieur HELLY Jean Luc, nous indique que ce projet rentre dans les objectifs du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) 2026 (35 GW-heure pour 2030 et 76 GW-heure pour 2050) avec une production annuelle estimée à 26 Gwh/an.

c) TE 38

Monsieur HELLY Jean-Luc, nous informe que le TE 38 propose un nouveau service, appelé BATIWATT, remplaçant le CEP auquel nous adhérons depuis 3 ans, Celui-ci s'est terminé en octobre dernier, sans rien apporter de concret dans ses prestations.

Cette proposition de service inclus :

- Diagnostic et état des lieux du patrimoine communal
- Identification des 1ères économies
- Analyse des consommations et correction des factures
- Accompagnement dans la réalisation opérationnelle
- Réalisation de travaux
- Accompagnement post travaux
- Mise en place de capteurs connectés permettant de superviser les bâtiments

L'ensemble du Conseil Municipal refuse d'adhérer à la proposition du TE 38 concernant le nouveau service appelé BATIWATT.

d) Information subvention premier secours

Monsieur le Maire nous rappelle la séance du 17 juillet dernier, Monsieur BENOIT François avait pris contact avec l'antenne de la protection civile de Bougé-Chambalud pour la possibilité d'organiser des formations 1^{er} Secours à destination de la population.

Ils proposent deux formules : une formation d'initiation de 2 h à 300 € (15 personnes maximum par session) et une formation diplômante de 8 h à 500 € (10 personnes maximum par session). Des tarifs préférentiels sont proposés si un partenariat est établi avec le CCAS. Le CCAS pourrait prendre en charge une partie du coût de la formation.

Monsieur le Maire, nous informe que la commune pourrait bénéficier de subventions pour la mise en place de ces formations à destination de la population et informera le conseil municipal de l'avancée de cette demande qui est à remplir auprès de la CAF en tout début d'année 2025. L'agent comptable sera chargé de s'en occuper.

e) Demande de l'AS DOLON concernant l'occupation de la salle polyvalente.

Le responsable sportif de l'AS Dolon souhaite réserver la salle polyvalente pour des activités commerciales à destination des enfants (structures gonflables) chaque deuxième semaine des vacances scolaires, soit du :

- Lundi 3 Mars au Samedi 8 Mars 2025 inclus.
- Lundi 28 Avril au Samedi 3 Mai 2025 inclus.

Ces dates perturbent le calendrier des autres associations.

Le Conseil Municipal rappelle les procédures de réservation des salles, notamment en participant aux réunions de planifications prévues à cet effet et rappelle le règlement intérieur des salles communales, notamment la tarification. Actuellement, aucun tarif n'est fixé pour la location à la semaine. Une révision du règlement sera faite lors d'un prochain conseil municipal et par voie délibérative.

f) Information demande d'un particulier - urbanisme

Monsieur le Maire a remis à l'ordre du jour la demande d'un particulier, propriétaire de la parcelle cadastrée B 1096 enclavée par des parcelles communales. Une nouvelle demande d'urbanisme a été faite par le propriétaire et Monsieur le Maire souhaitait en informer le CM pour discussion.

1) Questions ouvertes

a) Information sur la mutuelle communale Bièvre Isère et EBER.

Monsieur le Maire nous informe que des consultations sont faites au niveau de notre circonscription afin de proposer une mutuelle abordable aux habitants. Monsieur Yannick NEUDER, porteur du projet, informera Monsieur le Maire de l'avancée du projet.

b) Vœux du Maire au Personnel Communal.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les vœux au personnel communal auront lieu le vendredi 20 décembre prochain et demande aux élus de bien vouloir être présents.

Il rappelle que les vœux à la population ainsi que l'honorariat de Monsieur DURAND Patrick auront lieu le 12 janvier prochain à 10h30 à la salle Seyve Buisset.

c) Projet toilettes publiques place de la Mairie.

Monsieur HELLY Jean Luc, nous informe qu'il souhaite poursuivre l'étude concernant la réfection des WC Public de la Place de la Mairie. Pour ce faire, pour répondre aux normes PMR, il sera nécessaire de prévoir une entrée côté du passage dit du « Corbillard ».

Le Conseil Municipal donne son accord et Monsieur HELLY Jean-Luc présentera lors d'une prochaine réunion les plans et le coût financier de cette rénovation.

d) City Stade

Monsieur le Maire nous informe que les travaux sont en cours.

e) Repas des aînés

Monsieur le Maire fait savoir que le repas s'est bien déroulé malgré le changement de lieu avec une participation de 123 personnes avec un repas de qualité préparé par les artisans

et commerçants jarciurois et une ambiance festive. Il déplore toutefois une baisse de participation des bénévoles (élus, membres du CCAS et conscrits) pour le service.

f) Demande emplacement pour un food truck

Monsieur le Maire nous informe qu'une demande d'emplacement a été faite auprès du secrétariat. Un rendez vous sera pris prochainement afin d'échanger avec le demandeur

g) Don du Sang

Monsieur le Maire nous donne lecture d'un courrier du Président des donneurs de sang nous informant que la collecte du 28 octobre dernier s'est déroulée avec succès (58 dons) et il remercie la commune pour la mise à disposition de la salle. Il rappelle également que la prochaine collecte est prévue pour le 27 octobre 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les membres de leur attention et lève la séance à 21h15.

Le Maire,

Le Secrétaire de séance

BERHAULT Yann

HELLY Jean - Luc